

Extrait du registre des délibérations

Délibération 2026-009

Budget Primitif 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à quatorze heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical du SMGV de l'ICPE de Villeneuve-lès-Bouloc s'est réuni dans la salle du Conseil à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. DUMOULIN Jean-Marc, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 février 2026.

Participants

Présents :

M. DUMOULIN Jean-Marc, M. ASTRUC Thierry, M. MAUREL Cédric, Mme GAYRAUD Isabelle, M. RIQUET Alain, M. OF Jacques, Mme GOUSMAR Isabelle, M. BERTORELLO Pierre, M. PEYRAS Henri, M. LENORMAND Benjamin, M. POUYDEBAT Jean-Louis.

Absents / Excusés :

Mme LAVAL Carole, Mme ROUYER Bouchra, Mme GIBERT Janine, M. VERDEAU BORNE Sébastien, M. MEJA Frédéric, Mme DAUBET Anne-Laure, M. SARRAU Bertrand, M. BOUTRY Pascal.

Membres ayant donné pouvoir :

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle GAYRAUD

Membres en exercice - 19 | Membres présents - 11 | Pouvoirs - 00 | Membres absents - 08

Exposé

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2026 et rappelle qu'il est équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2026		SM GESTION & VALORISATION DE L'ICPE DE VILLENEUVE-LES-BOULOC	
SYNTHESE DU BUDGET (seuls les chapitres utilisés sont renseignés)			
FUNCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
	VOTE		VOTE
011 Charges à caractère général <i>Lixiviats</i>	360 000.00	203 Etudes	10 000.00
011 Charges à caractère général <i>entretien EV</i>	12 000.00	21 Immobilisations corporelles (travaux + matériels)	145 000.00
011 Charges à caractère général <i>astreinte et entretien équipement (contrat HES)</i>	6 000.00		
011 Charges à caractère général <i>réparation équipements</i>	6 000.00		
011 Charges à caractère général <i>laboratoire</i>	11 000.00		
011 Charges à caractère général <i>AMO</i>	24 500.00		
011 Charges à caractère général <i>divers (élec-tel-assurances ...)</i>	27 000.00		
011 Charges à caractère général	258 103.49		
012 Charges de personnel et frais assimilés (<i>rbt CCVA+ Mairie Villemur</i>)	25 000.00		
65 Autres charges de gestion courante	39 000.00		
67 Charges exceptionnelles	1 000.00		
68 Provisions	50.00		
023 Virement à la section d'investissement	145 134.51		
042 Opérations d'ordre entre sections (6811 amortissements)	2 500.00		
Dépenses de fonctionnement - Total	916 288.00	Dépenses d'investissement - Total	155 000.00
<i>Pour information - D 002 Déficit fonctionnement reporté de N-1</i>	0.00	<i>Pour information - D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>	0.00
RECETTES		RECETTES	
	VOTE		VOTE
013 Atténuations de charges		10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0.00
70 Produits des services, du domaine et ventes		1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	
73 Impôts et taxes	100.67		
74 Dotations, subventions et participations	472 040.00	040 Amortissements	2 500.00
75 Autres produits de gestion courante	24 235.00	021 Virement de la section de fonctionnement	145 134.51
76 Produits financiers			
77 Produits Exceptionnels			
Recettes fonctionnement - Total	496 375.67	Recettes investissement - Total	147 634.51
<i>Pour information - R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>	419 912.33	<i>Pour information - R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>	7 365.49
cumul dépenses fonctionnement	916 288.00	cumul dépenses investissement	155 000.00
cumul recettes fonctionnement	916 288.00	cumul recettes investissement	155 000.00

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-004 en date du 19 février 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2026 ;

Vu la délibération n°2026-005 en date du 19 février 2026 portant approbation du compte de gestion 2025 ;

Vu la délibération n°2026-006 en date du 19 février 2026 portant approbation du compte administratif 2025 ;

Vu la délibération n°2026-007 en date du 19 février 2026 portant affectation du résultat de l'exercice 2025.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le conseil syndical DECIDE :

- **D'approuver** le budget primitif 2026 par chapitre en fonctionnement et en investissement, tel que présenté et annexé ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats Du Vote

Votants – 11 | Pour – 11 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Mairie de Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

La Secrétaire,



Isabelle GAYRAUD



Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Marc DUMOULIN